

2015 P 13.3848 Flux d'argent échappant à l'impôt dans les pays en développement (N 24.9.15, Ingold)

2015 P 15.3920 Flux financiers déloyaux et illicites en provenance des pays en développement (S 8.12.15, Maury Pasquier)

Le 12 octobre 2016, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Flux financiers déloyaux et illicites en provenance des pays en développement» en exécution des postulats. Le rapport est disponible sous [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch) > Objets (indiquer le n° d'objet) > cliquer sur l'intervention cherchée > rapport en exécution de l'intervention.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ces derniers.

### **Administration fédérale des finances**

2015 P 15.3017 Perspectives d'avenir de la Suisse  
(E 18.6.15, Graber Konrad CE)

Le 21 décembre 2016, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Franc fort et taux d'intérêt bas: possibilités s'offrant à la Suisse» en exécution du postulat. Ce rapport est publié sur [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch) > objets (saisir le numéro de l'objet) > cliquer sur l'intervention recherchée > rapport en réponse à l'intervention parlementaire.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2015 P 15.3091 Taux d'intérêt négatifs. Conséquences pour les caisses de pension, les petits épargnants et les cantons (E 18.6.15, Bischof)

2015 P 15.3367 Rapport sur le franc suisse (E 18.6.15, Rechsteiner Paul)

2015 P 15.4053 Banque nationale suisse. Revoir la gouvernance (E 8.12.15, Bischof)

2015 P 15.3208 Franc fort et tourisme d'achat (E 18.6.15, Cramer)

Le 21 décembre 2016, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Politique monétaire» en exécution des postulats. Ce rapport est publié sur [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch) > objets (saisir le numéro de l'objet) > cliquer sur l'intervention recherchée > rapport en réponse à l'intervention parlementaire.

Le Conseil fédéral considère que les objectifs des postulats sont atteints et propose de classer ces derniers.